

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHE 2021-003bis portant

EXE10

ENLEVEMENT, TRANSIT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIAUX
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DDS) COLLECTÉS DANS LES
DÉCHÈTERIES D'ÉVOLIS 23, HORS FILIÈRES ECODDS

AVENANT N°2bis
retire et remplace l'avenant n°2

A - Identification du pouvoir adjudicateur



SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 23300 Noth
tél. 05 55 89 86 00 / fax. 05 55 89 86 01
SIRET 252 326 079 00073

www.evolis23.fr

B - Identification du titulaire du marché public

Etablissement LAMBERTY et Fils
ZA Le Mas des Landes
MALLEVIALLE
87430 VERNEUIL-SUR-VIENNE

Siret : 778 058 289 00035

Tél. : 05.55.50.77.22

mail : contact.lamberty@sarpindustries.fr

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

**Enlèvement, transit et traitement des déchets diffus spéciaux ménagers et assimilés (DDS)
collectés dans les déchèteries d'Évolis 23, hors filières ECODDS**

■ Référence du marché public : 2021-003bis

■ Date de la notification du marché public : 31 décembre 2021

■ Durée du marché : le marché court à compter de la date de sa notification jusqu'au 31 décembre 2025.

■ Forme du marché : accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commandes

■ **Avenant n°1** : notifié le 12 mars 2024 portant extension du périmètre d'intervention du prestataire au territoire de la Communauté de Communes Creuse Confluence et augmentation du seuil maximum du marché passant de 245 000 € H.T. à 269 500 € H.T.

■ Seuils mini et maxi fixés à effet du 1^{er} janvier 2024 (après avenant n°1) :

Montant minimum : 122 500 € H.T.

Montant maximum : 269 500 € H.T.

D - Objet de l'avenant

Article 1^{er} : Contexte et objet des modifications ultérieures au contrat

Il est rappelé que l'élargissement du syndicat Evolis 23 sur la compétence traitement (OMr, recyclables, encombrants, flux de déchèterie, prévention – hors transport et transfert) à 5 EPCI creusois nouvellement adhérents depuis le 1^{er} janvier 2024 fait suite notamment au recensement de données fournies par ces EPCI depuis l'accord de principe émis par le Comité Syndical le 26 juin 2022.

Le marché de prestations de services portant sur l'enlèvement, le transit et le traitement des déchets diffus spéciaux ménagers et assimilés (DDS) collectés dans les déchèteries d'Evolis 23, hors filières ECODDS, objet du présent avenant, a été conclu en décembre 2021 avec l'établissement LAMBERTY. Ce marché ne comprend donc pas l'estimation des besoins de ces EPCI.

Le 1^{er} avenant a permis d'étendre le périmètre d'intervention du prestataire au territoire de la Communauté de Communes Creuse Confluence à effet du 1^{er} janvier 2024.

Le présent avenant n°2 est établi pour prendre en compte, tel que mentionnés dans les annexes ci-après, les besoins du SICTOM de Chénéraillles à partir du 19 juillet 2024 - date à laquelle le marché conclu par le SICTOM de Chénéraillles avec un autre prestataire et en cours après le transfert de la compétence Traitement des déchets- n'a pas été reconduit par Evolis 23.

Or cette extension, qui intervient après la précédente extension du périmètre à la Communauté de Communes Creuse Confluence, ne permet plus au prestataire de garantir les mêmes tarifs qui initialement n'intégraient pas des déplacements aussi éloignés. Le présent avenant permet donc d'introduire un nouveau prix au Bordereau des Prix Unitaires du marché pour l'enlèvement sur le SICTOM de Chénéraillles: 50 € H.T./collecte (cf devis en annexe).

Le seuil maximum de ce marché porté à 269 500 € H.T. par l'avenant n°1 reste inchangé.

Article 2 : Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public constituant une modification non substantielle :

Non Oui

Article 3 : Clause du marché initial

Il n'est rien changé aux autres clauses et conditions du marché initial du 31 décembre 2021, modifié par avenant n°1 du 12 mars 2024.

Article 4 : Habilitation de la personne signataire

Le signataire de la présente pièce contractuelle certifie être habilité à engager l'entreprise LAMBERTY.

Article 5 : Entrée en vigueur

Les dispositions du présent document prennent effet le jour de sa date de notification au titulaire.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A NOTH , le

Signature du représentant du Pouvoir Adjudicateur
habilité par la délibération du Bureau Syndical
n°2024- en date du

le Président d'Evolis 23,

Patrick ROUGEOT

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Avenant n°1 adressé sur le profil de l'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Date de notification de l'avenant n°1 :

LAMBERTY
GESTION DES DECHETS SPECIAUX

EVOLIS 23
A l'attention de M. Mausset Denis
Les Grandes Fougères
23300 NOTH

Verneuil sur Vienne, le 3 Octobre 2024

Objet : Déchetterie de Chénérailles

Monsieur,

Je vous informe que la société Lamberty ZA Le Mas des Landes 87430 Verneuil sur Vienne, prendra en charge la collecte des déchets dangereux de la déchetterie de Chénérailles située à Saint Pardoux Les Cards, dans le cadre de son rattachement à EVOLIS 23.

Chaque collecte sera facturée 50 € HT.

Les autres tarifs seront ceux prévus au marché liant la société Lamberty à Evolis 23.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

M. Mathias MULLER
Directeur Commercial

LAMBERTY
ZA DU MAS DES LANDES
87430 VERNEUIL SUR VIENNE
TEL. : 05 55 50 77 22
FAX : 05 55 50 77 98
SIRET : 778 058 289 00035